SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
gestion@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

**Madame la Présidente**
du Conseil d'Administration du service départemental
et métropolitain d'incendie et de secours

Lyon, le 05 mars 2021

**N° 2021_13**

**Objet :**
**- Demande pour l'ouverture d'une enquête interne, prévention des risques sociaux**
***Annexe :*** *Recueil d'informations, articles de presse, préavis/communications et reseaux sociaux*

Madame la Présidente,

Par ce courrier, nous portons une demande d'enquête interne au SDMIS sur la période couvrant le mouvement social qui a sévi d'octobre à fin décembre 2018 et des éléments justifiants cette demande.

Nous agissons uniquement dans l'intérêt du service public et des devoirs que notre collectivité a envers ses Elu.e.s et leurs administrés. Un mouvement social à l'initiative des partenaires sociaux voit son épicentre à la caserne de Lyon-Rochat avec des représentants du syndicat SUD présents pour couvrir et diriger l'événement. Un débrayage des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers et des actions médiatiques intenses font intervenir le DDMSIS CG Serge DELAIGUE.

***Un événement hors du cadre normalisé du dialogue sociale***

Des agents d'un des plus importants centres à départs immédiats du SDMIS qui ont spontanément « débrayé », ce même centre de secours a été mis en vente sur le bon coin. Les journalistes présents pour couvrir l'événement dès le début de ces actes de colère justifiés par un manque d'effectif, trouvent des interlocuteurs du syndicat SUD SDMIS également présents sur place dès le début des actions, portant des revendications claires au nom des agents.

C'est ainsi qu'a commencé un mouvement social très dur au SDMIS, il se terminera plus de deux mois après son commencement. Pendant ce temps, une mise en péril de la continuité du service public a été constatée. Le DDMSIS, à la suite d'un grand nombre d'arrêts pour maladie (environ 300), a réquisitionné les agents disponibles pour assurer la continuité des missions régaliennes qui lui sont confiées. Une procédure auprès du Tribunal Administratif de Lyon (référé liberté) a même été entreprise par des organisations syndicales locales. Le SDMIS a procédé à des contrôles grâce à des médecins référents, l'objectif n'est pas de démasquer des agents fauteurs pour arrêts maladie de complaisances, seule la médecine est apte à juger, mais de comprendre les mécanismes d'une vague de grande ampleur d'arrêt maladie et de s'en prémunir. Il est certain qu'il s'agit là d'une action préméditée visant à mettre à mal le service public, provoquer, soutenir ou promouvoir des actes ayant pour effet une défaillance du système de secours, qui peut être assimilée à une entrave aux secours.

SYNDICAT
AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
gestion@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

***Le Directeur de la DGSCGC avisé des événements***

Dans un document transmis aux inspecteurs en charge de l'évaluation quinquennale du SDMIS, des accusations sérieuses ont été portées sur une structure outils répondant au nom de Synergie Positive Participative. En effet, les sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs techniques et spécialisés qui l'animent dans un objectif d'amélioration continue, dans le respect des règles et de la hiérarchie, seraient à l'origine de ses méfaits et exactions.

Suite à ce mouvement parfois violent, le Juge pénal est requis pour donner suite aux dépôts de plaintes de plusieurs cadres de direction pour :

- Séquestration
- Violences physiques et verbales
- Atteintes à la vie privée
- Délits de vols

Ces commissions rogatoires visent à justifier une procédure sur des faits s'étant déroulés pendant ce mouvement social. Cette démarche judiciaire est certainement prise en compte au plus haut niveau de la chaîne de commandement et de décisions.. Le SDMIS mène logiquement et régulièrement des enquêtes internes pour des faits commis par ses agents, dans ses locaux ou dans son périmètre de délégation.

***Conclusions***

Nous avons donc dans l'objectif de cerner la situation, collecté les informations en suivant l'intégralité de ce mouvement social par la presse locale et les réseaux sociaux, la richesse des informations et références apporte son lot de questions devant impérativement trouver des réponses. Pour résumer, il s'agit de faits graves et très impactant. Si aucune mesure corrective n'est apportée, non seulement le SDMIS mais aussi l'ensemble des SIS de France pourraient se trouver à nouveau dans ce type de situation.

"Une enquête interne doit être menée, la richesse des récits et informations couvrant l'événement ainsi que la gravité des faits et accusations l'exigent."

Veuillez Agréer Madame la Présidente, l'expression de notre plus haute considération

**Pour le Syndicat Autonome**
**SDMIS SPP- PATS**
Président départemental
Steeve MARTINEZ

